

CONTRAT DE RIVIÈRE

ROUBION-JABRON
RIAILLE

**Robert
PALLUEL**

Président
du SMBRJ



SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIÈRE: UN PROGRAMME D'ACTION SUR 5 ANS (2018-2022)

Discours : 1^{er} mars 2018

Nous voici réunis pour un moment important : la signature du Contrat de Rivière sur l'ensemble du bassin versant Roubion-Jabron-Riaille.

Je rappelle que 2 Contrats de Rivière ont été signés par le District d'Aménagement du Val de Drôme dans les années 1990-2007 pour les communes du Haut-Roubion de Soyans à Bouvières (soit 10 communes).

Permettez-moi de rappeler que l'eau joue un rôle important dans notre vie de tous les jours, nos cours d'eau sont marqueurs de notre environnement. Ils façonnent nos paysages. L'eau étant indispensable à la vie, elle a conditionné l'urbanisation de nombreux villages qui sont traversés par nos cours d'eau. Ceux-ci ont joué un grand rôle économique à la fin du 19^{ème} siècle, début 20^{ème} : utilisation de l'eau comme force motrice, l'ensemble de nos cours d'eau est jalonné de moulins, moulinsages ou centrales hydrauliques qui marquent encore notre patrimoine avec des seuils ou canaux qui servaient également à l'irrigation de nos plaines et jardins ; d'où les actions inscrites au contrat de rétablissement de la continuité écologique.

Nos cours d'eau sont colonisés par une vie piscicole très riche par sa biodiversité avec la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches, de la Truite Fario en tête de bassin, et encore bien d'autres espèces...

La baignade sauvage connaît un très grand succès sur les berges du Roubion de Pont de Barret à Bourdeaux.

Malheureusement, quelques fois, nos cours d'eau sont capricieux et dévastateurs, ils nous rappellent à l'ordre avec des crues importantes et pour les plus marquantes : 1914, 1960, 1988, 1993, 2003 et 2008 à Saint-Marcel les Sauzet. En fonction de ces éléments, les communes se sont organisées, en 1950, en syndicats intercommunaux de défense contre les crues pour bénéficier des aides du Département afin de protéger les terres agricoles. En 1980, le Syndicat du Roubion étend ses compétences aux affluents.

Suite aux inondations de 1992/1993, c'est 150 millions de francs qui ont été nécessaires pour la réfection des réseaux routiers, eau potable et eaux usées pour le Département.

Toute le monde s'est mis autour d'une table pour faire évoluer les règlements et l'organisation des structures, faire de la prévention des crues et s'organiser en bassins cohérents.

La stratégie adoptée a été de faire évoluer le fonctionnement des syndicats afin d'entretenir les ripisylves du territoire. Le choix sur notre bassin versant a été d'opter pour l'insertion afin de recruter du personnel dans le cadre d'une convention financière avec l'Association Drôme Insertion qui gère les contrats et les formations ; le syndicat mettant les moyens matériels à disposition.

24 ans après, le constat est gagnant, 40% en moyenne retrouvent un emploi et le syndicat peut mettre en œuvre son Plan Pluriannuel d'Entretien dans les meilleures conditions.

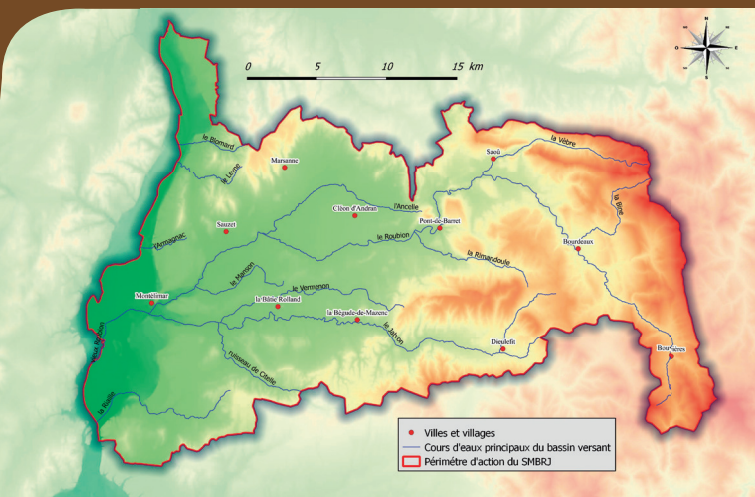
Au fil des années, les syndicats s'organisent et fusionnent pour former le SMBRJ actuel à l'échelle d'un bassin versant.

Début 2010, de nombreux acteurs du territoire du bassin versant demandent au SMBRJ de lancer la réflexion sur la mise en place d'un Contrat de Rivière.

Huit ans après et suite à de nombreuses phases de concertation et études préalables, nous voici à la signature du Contrat de Rivière et à sa première année de mise en œuvre.

Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont accompagnés pour élaborer ce Contrat de Rivière, les services de la DDT de la Drôme (M. Garcia, M. Druel, M. Masmiquel), l'Agence de l'Eau (M. Prebay, Mme Dugleux, Mme Pandini et M. Mercier), le Département de la Drôme (la Présidente Mme Mouton, Mme Lesaffre), la Chambre d'Agriculture de la Drôme (Mme Vial et M. Lerat), l'Agence Française pour la Biodiversité, les Fédérations de Chasse et de Pêche (M. Briand et M. Brelly), Mme Cuvelier pour le Comité Local de Développement, Drôme Insertion, mes collègues élus des différents EPCI et communes du bassin versant.

CARTE IDENTITÉ DU BASSIN VERSANT :



-  **Département :** Drôme (26)
-  **Superficie :** 700 km²
-  **Population :** 70 000 habitants
(dont 38 000 uniquement pour Montélimar)
-  **Cours d'eau :** + de 200 km
 - Roubion (60 km)
 - Bine
 - Vèbre
 - Rimandoule
 - Ancelle
 - Jabron (40 km)
 - Vermenton
 - Citelle
 - Riaille (14 km)
-  **Zones naturels à enjeux :**
 - 3 sites Natura 2000
 - 3 ENS
 - 2 000 ha de zones humides (4% du territoire)
-  **4 EPCI :**
 - Agglomération Montélimar
 - CC Dieulefit-Bourdeaux
 - CC Val-de Drôme
 - CC Drôme Sud Provence
-  **Communes :** 51
-  **Usages :**
AEP, irrigation, pêche, micro-électricité, baignade et détente

QUELS OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE CONTRAT DE RIVIÈRE ?

Les thématiques du Contrat de Rivière	Nombre d'actions	Montant prévisionnel
VOLET A1 Assainissement collectif	14	10 691 600 €
VOLET A2 Agriculture	8	299 032 €
VOLET B1 Qualité physique des cours d'eau	15	1 997 600 €
VOLET B2 Milieux naturels et zones humides	6	712 515 €
VOLET B3 Préservation de la ressource en eau	8	1 751 348 €
VOLET C Communication - Sensibilisation	6	797 083 €

Le Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille c'est 57 fiches actions pour un montant prévisionnel de 20M € HT (+ de 90% du montant destiné à des travaux).

LES OBJECTIFS

Qualité de l'eau :

- Améliorer la collecte et l'assainissement des eaux usées
- Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines des intrants azotés et phytosanitaires d'origine agricole ou domestique

Milieux aquatiques :

- Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques et l'espace de fonctionnalité de la rivière
- Restaurer la continuité écologique
- Préserver et valoriser les zones humides remarquables

Ressource en eau :

- Améliorer le rendement des réseaux AEP actuels
- Soulager les eaux superficielles en période d'étiage

Communication - Sensibilisation :

- Sensibiliser sur la préservation des milieux et déployer les outils de communication nécessaires
- Animer la procédure de Contrat de Rivière



QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIÈRE ?

C'est le projet de territoire décliné en **un engagement technique et financier** entre les collectivités territoriales, les acteurs locaux et les financeurs (ici, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de la Drôme). Il a pour but de gérer de façon durable et concertée l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs d'amélioration du milieu aquatique et prévoit la manière opérationnelle et les modalités de réalisation pour atteindre ces objectifs.

C'est une procédure :

- **volontaire car ce sont les élus et usagers locaux** (communes, intercommunalités ou communautés d'agglomération, syndicat de rivière, associations) qui décident de réaliser ce programme,
- **concertée car ce sont l'ensemble des acteurs de l'eau** (usagers de l'eau, partenaires institutionnels) qui participent à l'élaboration de ce programme au sein du Comité de Rivière,
- **cohérente** puisqu'elle est **locale** et à l'échelle du **bassin versant**. C'est aussi un programme d'actions planifié sur 5 ans (2018-2022) avec un engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrages, du mode de financement, des échéances des travaux...).



L'HISTORIQUE

En 2010 suite à l'impulsion de nombreux acteurs, une étude d'opportunité concernant la réflexion d'une gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant est lancée.



Cette étude a permis de réaliser un **diagnostic territorial** de l'ensemble du périmètre pressenti, portant à la fois sur les différentes thématiques liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, mais également sur les aspects sociaux, organisationnels et politiques du territoire.

Deux choix s'offraient alors au territoire : un SAGE ou un Contrat de Rivière.

Les acteurs locaux et les partenaires techniques ont fait le choix de s'orienter vers une procédure de type « Contrat de Rivière ». Il présente l'avantage **d'être opérationnel**, de pouvoir **conduire rapidement et efficacement des actions concrètes** tout en prenant le temps d'initier une approche globale intégrant l'ensemble des problématiques.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) ayant une emprise territoriale à l'échelle des bassins versants, il est identifié comme porteur de la procédure de Contrat de Rivière.

Entre 2011 et 2016, le SMBRJ décline tout un ensemble d'études spécifiques à la qualité de l'eau et aux fonctionnements des milieux aquatiques des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille (qualité des eaux, étude éco-morphologique, plan de gestion de la ripisylve et des sédiments, zones humides,...).

L'ensemble de ces données et analyses partagées a permis de bâtir le diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire, de cibler les enjeux et de définir les objectifs opérationnels à mettre en œuvre afin de répondre aux problématiques spécifiques de notre territoire.

ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE SUR 5 ANS

COÛTS

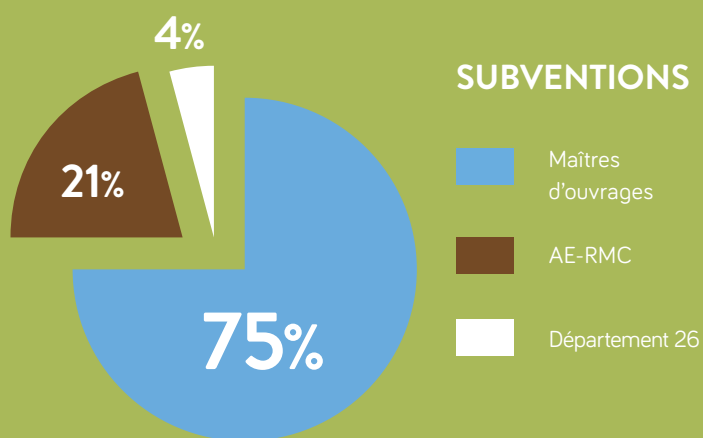
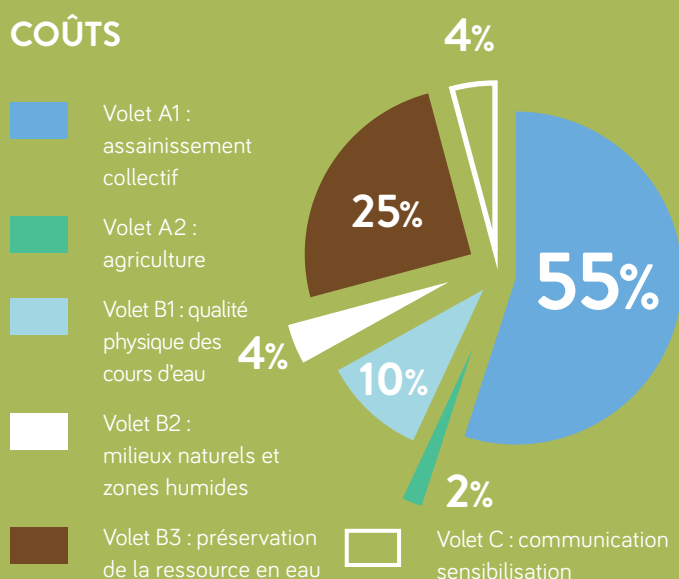


ILLUSTRATION DE LA PROGRAMMATION DU CONTRAT : QUELLE ACTION ? PAR QUI ?

L'élaboration du Contrat de Rivière a été conduit et piloté par le SMBRJ et le syndicat poursuivra l'animation et le portage de cet outil au cours des 5 prochaines années.

L'ensemble des actions sera porté par plusieurs acteurs (Maître d'Ouvrage) dont pour les plus importants en nombres d'actions:

- SMBRJ (23 actions)
- Agglomération de Montélimar (8 actions)
- SIEBRC (7 actions)

Les autres maîtres d'ouvrages portant chacun une à deux actions sont : les communes de Pont de Barret, Bourdeaux et Montélimar, le SIEA Dieulefit-Bourdeaux, le Syndicat d'Irrigation Drômois, la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme, la Fédération Départementale de Chasse de la Drôme.



AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX USÉES > AGGLOMÉRATION DE MONTÉLIMAR

Mise en séparatif du réseau eaux usées dans le vieux village de Puygiron afin de diminuer l'apport d'eau pluviale et claire parasite à la STEP de Puygiron. Coût global : 297 k€.



CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE > SMBRJ

La prise d'eau de Charols est un seuil en béton associé à une ancienne prise d'eau (absence d'usage désormais) située sur le Roubion. Cet ouvrage, d'une hauteur de 1,60m, crée une chute infranchissable pour les espèces piscicoles. Le SMBRJ procèdera à son effacement. Coût global : 45 K€ / 80% subvention AE-RMC.



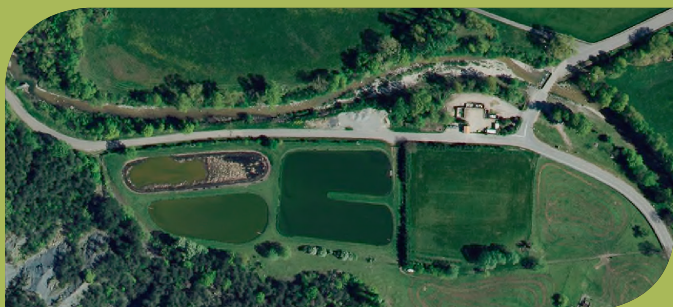
ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE EN EAU > SIEBRC

Remplacement de 1200mL de canalisation vétuste faisant l'objet de nombreuses casses et fuites récurrentes à La Batie-Rolland. Coût global : 472 k€ / 50% subvention AE-RMC.



PRÉSERVATION ZONES HUMIDES ET FREYDIÈRES > SMBRJ

Amélioration de la gestion et de la conservation des zones humides singulières, ici la « freydière de Sauzet », située dans la forêt alluviale du Roubion. Ce site est constitué de plusieurs mares permanentes alimentées par la nappe et partiellement connectées au Roubion. Coût global : 10 k€ / 40% subvention AE-RMC et 40% subvention CD 26.



AMÉLIORATION ASSAINISSEMENT

> VILLE DE BOURDEAUX

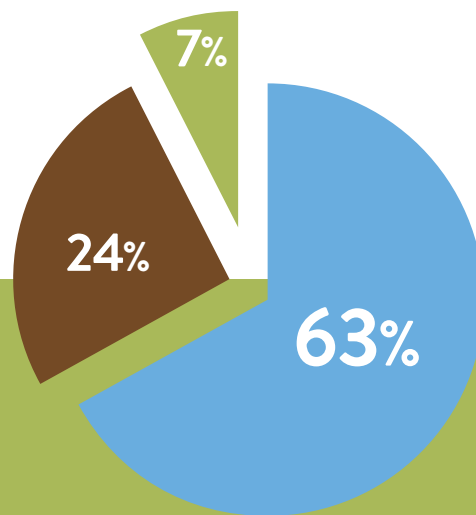
Modernisation et augmentation de la capacité de traitement, la station actuelle étant sous dimensionnée. Coût global : 990 k€ / 10 % subvention CD 26.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

L'ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

Deux entités coexistent pour la gouvernance de ce projet :
Le Comité de Rivière et le Bureau.

Le Comité de Rivière est l'instance qui a pouvoir de délibération. Il se réunit au minimum une fois par an afin de valider la programmation annuelle et le bilan de l'année écoulée. Il est composé de l'ensemble des acteurs de l'eau et à ce titre, environ 100 personnes y sont conviées. L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité de Rivière. Les réunions ne sont pas publiques mais des personnes peuvent y assister en qualité d'observateur sur invitation du Président.



-  Collège des collectivités territoriales
-  Collège des représentants des organisations professionnelles et des usagers de la rivière
-  Collège des services et établissements public de l'État

COMPOSITION DU COMITÉ DE RIVIÈRE :

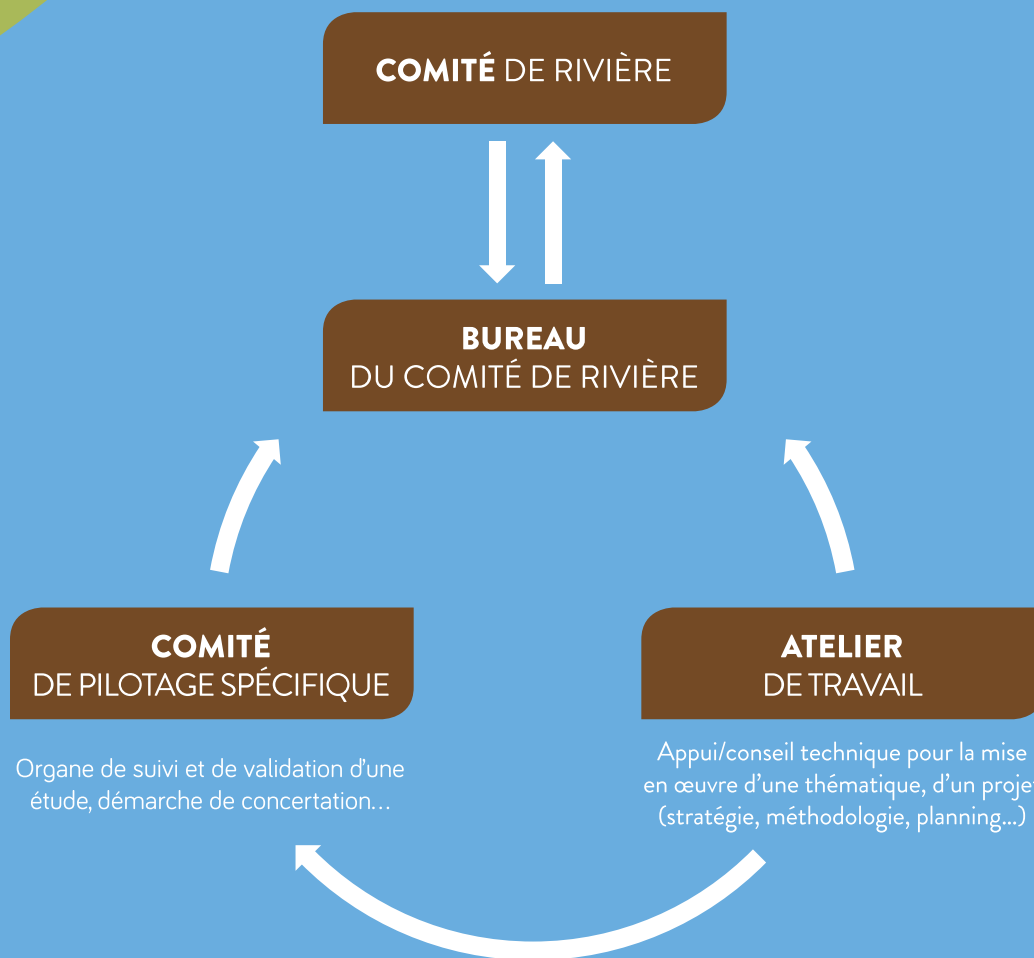
Collectivités : Toutes les communes, Établissement Publics de Coopération Intercommunale, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Drôme, Syndicats d'alimentation en eau potable, d'irrigation et d'assainissement, SAGE Drôme,...

Usagers : Chambre d'agriculture de la Drôme, FRAPNA, CEN Rhône-Alpes, LPO, Fédération de Pêche, AAPPMA Fédération de Chasse, CNR, ASA irrigation, CCI, Comité Local de Développement,

État : Agence de l'Eau RMC, Direction de Départementale des Territoires, ARS, DREAL, Agence Française pour la Biodiversité, ...

Le Bureau du Comité de Rivière, instance plus réduite, est une émanation du Comité. Il suit plus particulièrement l'avancement technique et financier, recherche des consensus et prépare les orientations à prendre au sein du Contrat. Au sein de ce processus de gouvernance, viendra s'ajouter la tenue d'ateliers de travail et de comités de pilotages spécifiques pour la définition de méthodologies, de démarches de concertation ou encore pour le suivi d'études.

Structures	
Collège des collectivités territoriales	
Président du Comité de Rivière	Commune de Saint-Marcel-les-Sauzet
SMBRJ	Commune de Bégude de Mazenc
Région Auvergne Rhône-Alpes	Commune de La Touche
Conseil Départemental de la Drôme	Commune de Francillon sur Roubion
Collège des représentants des organisations professionnelles et des usagers de la rivière	
Fédération de Pêche de la Drôme	
Chambre d'agriculture	
Collège des services et établissements public de l'État	
Agence de l'eau	
Direction Départementale des Territoires	
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	
Agence Française pour la Biodiversité	



Organe de suivi et de validation d'une étude, démarche de concertation...

Appui/conseil technique pour la mise en œuvre d'une thématique, d'un projet (stratégie, méthodologie, planning...)

C'est l'équipe technique du SMBRJ
qui anime l'ensemble de ces instances et la procédure de Contrat de Rivière.

UNE QUESTION ? UN PROJET ?

Je suis un riverain propriétaire ou locataire :

- Comment entretenir mes berges ?
- Que puis-je entreprendre sur la ripisylve ?
- Un constat sur le terrain !
- Un projet de mise en valeur, de restauration ?

N'hésitez pas à contacter le SMBRJ

Les missions de l'équipe technique sont également de conseiller et d'accompagner les propriétaires riverains et les collectivités sur l'entretien et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Nathalie DUPRIEZ (Secrétaire Générale du SMBRJ)
nathalie.dupriez@smbrij.fr - Tél. : 04 75 90 13 96

Pascaline BLANES (Secrétaire Administrative)
pascaline.blanes@smbrij.fr - Tél. : 04 75 90 26 34

Nicolas PIC (Technicien de Rivière)
Tél. : 06 79 94 23 60

Jonas HUGUENIN (Chargé de mission hydromorphologie)
jonas.huguenin@smbrij.fr - Tél. : 04 75 90 26 32

Damien CHANTREAU (Chargé de mission Contrat de Rivière)
damien.chantreau@smbrij.fr - Tél. : 04 75 90 26 36

Guillaume PIALLAT (Agent Technique)
Tél. : 06 10 54 57 22

ILS ACCOMPAGNENT TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT



LE DÉPARTEMENT



montélimar
agglomération



CCDSP
Communauté de Communes
Drôme Sud Provence